

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° II-335

présenté par  
M. Brun

-----

**ARTICLE 39****ÉTAT B****Mission « Justice »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Justice judiciaire	30 000 000	0
<i>Dont titre 2</i>	30 000 000	0
Administration pénitentiaire	0	0
Protection judiciaire de la jeunesse	0	0
Accès au droit et à la justice	0	0
Conduite et pilotage de la politique de la justice	0	30 000 000
Conseil supérieur de la magistrature	0	0
<b>TOTAUX</b>	30 000 000	30 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à permettre le recrutement de personnel dans les tribunaux, et plus particulièrement de greffiers. Le manque de greffiers se fait de plus en plus ressentir dans les juridictions, tant en île de France, la situation la plus critique étant celles du tribunal de Bobigny, qu'en province, puisque des juridictions comme celles de Rennes ou de Nîmes sont également concernées.

Dans le Département de l'Ardèche, le tribunal d'instance d'Aubenas ne fonctionne qu'avec la moitié de ses effectifs, les greffiers partant à la retraite n'ayant pas été remplacés. Il en résulte que le délai de traitement des dossiers s'est allongé de façon conséquente. Si le Greffe devait fermer temporairement, le tribunal d'Aubenas pourrait connaître la même situation que celui d'Aubervilliers où faute de régisseur, les expertises ne peuvent plus être financées.

C'est pourquoi, le présent amendement vise à permettre le financement de recrutement de greffiers en transférant 30 millions d'euros de l'action 04 "gestion de l'administration centrale" du programme 310 conduite et pilotage de la justice, vers l'action 01 "Traitement et jugement des contentieux civils".